

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 AVRIL 2019

Sous la présidence de M. Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Alfred RINCKEL, Dominique STOHR, et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Béatrice HOELTZEL, Maire déléguée, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Christophe HECKMANN, Fabrice FISCHER Christian KLIPFEL, Isabelle MULLER, José POZUELO, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN, Cathy WAGNER, Anne ZYTO, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Lucienne HAAS donne procuration à Monsieur le Maire

Véronique PHILIPPS donne procuration à Michèle CECCHINI

Céline GEFFROY

Eric HUBERT

Secrétaire de séance : Adeline GORSY, DGS

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 3 avril 2019 a été envoyée aux conseillers municipaux par courrier le jeudi mars 2019, avec comme ordre du jour :

Ordre du jour :

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 06 mars 2019
- Réunions, rencontres et manifestations

2. AFFAIRE FINANCIERES

- **Approbation du compte de gestion 2018**
- **Compte Administratif 2018 :**
 - Vote du compte administratif 2018 : budget principal et budget annexe
 - Affectation du résultat 2018
- **Vote du Budget Primitif**
 - Subventions 2018
 - Contributions aux organismes intercommunaux
 - Fiscalité locale : vote des 4 taxes locales
 - Budget primitif 2018 : sections de fonctionnement et d'investissement
 - Budget annexe de l'éco-quartier

3. PROJETS ET TRAVAUX

- Le Forum :

- Avenant suppression/réduction d'un espace vert
 - Avenant modification des pavés angle Nord-Ouest
- Maison des associations :
- Modification de la cour arrière de la MDA

4. RESSOURCES HUMAINES

- Adhésion à la passation de groupement de commande du CDG67 pour le risque statutaire et prévoyance
- Annulation de la délibération n° DCM 2019-04
- Création de deux postes saisonniers contractuels (Fleurissement de Hohwiller)
- Création de deux postes saisonniers contractuels (commune de Soultz-sous-Forêts)
- Recrutement d'un agent vacataire

5. URBANISME

- Principe de mise en œuvre du fossé à redents à Hohwiller
- Réseau d'eau pluviale rue des Vignes
- Fossé le long de la voie ferrée du côté du Schindelbach
- DIA

6. DIVERS

- Avancement de la mise en place des compteurs communicants gaz GRDF
- Motion contre l'encaissement de ventes de bois en forêt communale par l'ONF
- Prochaines réunions et manifestations

POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

- **Le point suivant serait à ajourner à l'ordre du jour**
 - **Ressources Humaines** : Annulation de la délibération n° DCM 2019-04
- **Les points suivants seraient à ajouter à l'ordre du jour :**
Affaires Financières : Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché d'assurances avec la Communauté de Communes de l'Outre Forêt

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré
Sur proposition du Maire approuve la modification de l'ordre du jour

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 06 mars 2019**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité moins abstention (Fabrice FISCHER et Jean-Michel STEPHAN)

Approuve le compte-rendu du 06 mars 2019

- **Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal du 06 mars 2019**

07.03.2019

- Rencontre avec la SERS et Perspective sur le dossier Funrock. Il y a une divergence de point de vue, pour le moment, sur le fait de considérer le logement comme variable d'ajustement. Selon leur expérience, il vaut mieux séparer les flux de tertiaire de celui de l'accès aux logements. Cela sera à revoir en fonction de l'équilibre financier.
- Commission urbanisme

08.03.2019

- Réunion Arts et Peintures : coordination entre les festivités anniversaire de l'association et le lancement de la saison culturelle – cette dernière aura lieu le vendredi (au lieu du samedi) pour permettre à l'association d'organiser ses animations sur le samedi et le dimanche.
- Festival d'hiver à Retschwiller

09.03.2019

- Paëlla du tennis club

10.03.2019

- Concert harmonies à Wissembourg
- Un troisième candidat pour le lotissement terrain Dangler a été reçu ; par ailleurs un relevé topographique a été fait et nous allons étudier deux versions avec une à deux terrains et une autre à trois terrains dont un des terrains s'étendra le plus possible vers le Seltzbach.

12.03.2019

- Nouvelle candidature pour l'éco quartier ; par contre les concrétisations se font attendre. La commercialisation via une agence s'impose de plus en plus.

13.03.2019

- Réunion avec Fabrice Fischer concernant la couverture d'un fossé rue des Vignes ; point à l'ordre du jour
- Rencontre avec Noël d'Antan : les conditions financières ne permettent pas de reconduire l'opération de Noël 2018. Opération de 2018 avait coûté 6 500€, cette année l'opérateur demande 20 000€ sans exclusivité (c'est-à-dire on peut retrouver également une animation de ce type à Haguenau). Pour l'exclusivité, avec une surface doublée, c'est 40 000€.

- Commission activités culturelles et commission communication, démarche participative et évènementiel.

14.03.2019

- Bureau et conseil syndical du syndicat mixte
- Ateliers sur le Grenelle de la mobilité au Caire

15.03.2019

- Nouvelle séance de travail sur le POCE avec la Région : 4 axes ont été dégagés – tourisme, filière bois, énergie (intégrant la reconversion des locaux de l’AFPA), optimisation de la position géographique (notamment sous-traitance et logistique vers les pôles industriels allemands).
- Visite de la Sous-Préfète à l’AFPA en présence d’un représentant du réseau RESILIAN pour voir dans quelle mesure ces locaux pourraient accueillir une pépinière d’entreprises soutenues par RESILIAN
- Commission fleurissement et illuminations

16.03.2019

- Carnaval de Pointes de Pieds
- AG ligne Maginot Fort de Schoenenbourg

17.03.2019

- AG Club Vosgien
- Cyclo à Schoenenbourg
- Tournoi de badminton

18.03.2019

- Rencontre avec un citoyen concernant le cimetière qui a posé la question d’une tombe « format enfant » pour accueillir une urne hors de l’espace cinéraire. A cette occasion il va falloir reprendre le dossier du règlement du cimetière avec la commission ad hoc
- Commission d’engagement du CRDS à Wissembourg
- Rencontre avec OPUS67 : une proposition de 37.000 euros a été présentée en conseil municipal pour le terrain enclavé à côté de l’école élémentaire. Le conseil a demandé une négociation à la baisse de ce prix. Les discussions qui étaient au point mort ont été relancées, sur la base suivante : OPUS67 revoit sa position pour l’éco quartier et nous reconsidérons alors la nôtre pour le terrain. La balle est dans le camp d’OPUS67.

19.03.2019

- Rencontre avec Bernard Hebtng : problème du fossé le long de la voie ferrée
- Cocktail mélodies se désiste pour l’organisation de la fête de la musique. A ce propos le maire informe que la municipalité réfléchit à un week-end de la musique, couplé

avec l'inauguration du forum. Le vendredi il y aurait un « marché musical », samedi après-midi l'inauguration du forum et le soir fête de la musique sous le forum. Le dimanche une animation commerçante avec de la musique. Ceci permettrait une déclinaison large de l'utilisation du forum dans l'animation du centre-ville.

- Cérémonie de la FNACA à Oberroedern.
- Commission développement économique.
- Commission de la journée citoyenne.

20.03.2019

- Rencontre avec Christian Cullmann : convention pour l'entretien du terrain ex-Cullmann à Hohwiller
- Rencontre avec Roland CLAUSS pour le marquage du terrain de TORBALL qui a donné son accord. Il faudra faire ce marquage dans les règles de l'art.
- Conseil communautaire : comptes administratifs, approbation de la modification n°3 du PLU de Soultz-sous-Forêts (ZA autour de la géothermie), groupement de commandes pour le marché d'assurances (également à l'ordre du jour de cette réunion), GEMAPI : adhésion et transfert du syndicat Sauer-Eberbach au SDEA

21.03.2019

- Rencontre avec MATCH concernant la station essence, le parking et le remodeling interne du magasin. Une mise aux normes PMR pour la station essence est prévue, mais aucune demande d'urbanisme n'a été faite à ce jour. Les travaux ne peuvent donc commencer. Aujourd'hui la législation permet de modifier la station pour en faire une 7/7 jour. Compte tenu de l'esthétique du bâtiment, la demande de refaire le parking a été évoquée. Ils envisagent de faire un remodeling important dans le magasin.
- Lancement du développement du progiciel portail à charger sur portable. Application à télécharger sur le smartphone. Ambition sur l'application, pour permettre un accès aux éléments du site internet de la commune, de la saline, et la médiathèque. Ceci pour faire « contrepoids » à Facebook et éviter l'évaporation des informations.
- Réunion fibre ROSACE à Betschdorf. Hohwiller est également concerné. Pour Soultz-sous-Forêts il y a encore une zone non-desservie qui devrait être équipée avant la commercialisation sur la commune.
- Commission projets et travaux

22.03.2019

- Acquisition de nouveaux tapis de judo pour le Dojo : rencontre avec le Judo Club
- AG Crédit Agricole
- Syndicat gestion bucherons
- Vote du BP du SICTEU

23.03.2019

- Rencontre avec Michel Roeder pour une problématique de parking dans le cadre d'une extension des locaux
- Rencontre avec le parent d'un jeune mis en cause dans des incivilités
- Concert de la Concordia à La Saline : à l'occasion de ce concert le maire a évoqué le travail réalisé depuis 2008. L'animation de l'harmonie reste très difficile, mais le développement très important de l'école de musique et la création d'ensembles de jeunes dans ce cadre nous laisse tout de même espérer, dans un délai plus long que prévu à l'origine, un nouveau développement de l'harmonie, avec une révision des modalités de fonctionnement avec Wissembourg. Une coopération avec la ville de Wissembourg reste nécessaire pour les manifestations de grande envergure, qui permet aux musiciens de la commune de jouer dans de bonnes conditions.

25.03.2019

- Rencontre avec Monsieur Burckhardt : point à l'ordre du jour

26.03.2019

- Périscolaire de Surbourg : présélection MOE
- CIAS : CA, budget et soutien au portage des repas qui reste limité aux prestations de l'ABRAPA

27.03.2019

- Rencontre pour un plan B sur le dossier Funrock
- Commission des finances
- AG Groupama

28.03.2019

- Travail avec la CAF sur le dossier Halte-garderie, dont la fréquentation est en baisse. Quatre solutions sont possibles à savoir : fermer l'établissement qui est une solution délicate, la déplacer dans des locaux avec une accessibilité plus facile, au cœur de l'une des centralités du territoire (Soultz-sous-Forêts, Betschdorf, ...), la converser et migrer vers du multi accueil si les locaux le permettent, ou continuer en l'état.
- Réunion de travail sur la création de l'association Territoire 1870

29.03.2019

- Visite de la CEFA par l'amicale des maires.

30.03.2019

- Cérémonie de citoyenneté, environ 20 jeunes présents.

01.04.2019

- Accueil d'une délégation de Bavière dans le cadre de Territoire 1870

02.04.2019

- Visite des locaux de l'AFPA

POINT 2 : AFFAIRES FINANCIERES

Monsieur le Maire fait un bilan des engagements pris sur les 5 dernières années, l'ensemble des objectifs du mandat a été atteint à quelques exceptions près.

L'effort financier demandé aux collectivités territoriales par l'Etat a impacté fortement la commune avec une perte assez importante de moyens.

Malgré cela des investissements majeurs ont été réalisés comme la restructuration de l'école maternelle (qui n'était pas prévu dans une telle ampleur), la mise en accessibilité de la Maison de la Musique et des Associations, le réseau cyclo-piétonnier, l'équipement sportif au niveau du collège (dojo, vestiaire), l'écoquartier, et l'aménagement des Jardins de la Saline.

Le volet de l'habitat nécessite encore des progrès bien que quelques projets soient en cours d'élaboration comme les logements devant la maison de retraite portée par Axentia et le lotissement chemin du sel porté par le CM CIC aménagement. Deux autres opérations, rue Meissacker, sont également en gestation.

Ces projets sont devenus indispensables, nous avons besoin de faire développer l'habitat.

A côté des Jardins de La Saline, la redynamisation du centre-ville va aussi s'opérer avec l'établissement tertiaire, anciennement « Funfrock », pour permettre à la ville d'avoir des locaux adaptés aux besoins et créer de l'attractivité. Ce projet, impulsé par la ville, côtoie celui porté par le laboratoire au 12 rue du Docteur Deutsch.

Le budget présenté aujourd'hui est celui d'une fin de mandat pour boucler les projets en cours tout en laissant entrevoir des pistes de réflexion pour projeter la commune dans une phase suivante dès 2020.

De tout temps la commune de Soultz-sous-Forêts a été une commune qui investit dans le développement avec des ressources qui ne sont pas négligeables, une situation géographique centrale, et une dynamique démographique croissante qui a permis aujourd'hui d'atteindre les 3 208 habitants.

- Approbation du compte de gestion 2018

Le compte de gestion étant établi par le comptable public, il est proposé au conseil municipal de l'approuver.

VU l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le comptable public et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune pour le budget principal et le budget annexe de lotissement « Eco quartier » ;

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du comptable public ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ok unanimité

- **APPROUVE** le compte de gestion du comptable public de Soultz-Sous-Forêts, et donne quitus à ce dernier pour sa gestion.

- **Compte Administratif 2018 :**

- Vote du compte administratif 2018 : budget principal et budget annexe

Présentation du compte administratif 2018 : Budget principal et budget annexe

Le compte administratif 2018 a été discuté en Commission des Finances du 4 mars 2019, les résultats sont arrêtés comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	Réalisé
Dépenses	2 578 939.67 €
Recettes	3 483 498.33 €
RESULTAT DE CLOTURE 2018 : EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	904 558.66 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	2 654 054.48 €	408 276.90 €
Recettes	2 245 173.72 €	430 627.41 €
Déficit d'investissement 2017 reporté	241 058.92 €	
RESULTAT DE CLOTURE 2018 : DEFICIT D'INVESTISSEMENT	649 939.68 €	627 589.17 €

VU l'article L. 2121-14 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget primitif 2018 adopté par délibération du conseil municipal du 9 avril 2018 ;

VU la décision modificative n°1 approuvée par délibération du conseil municipal du 5 septembre 2018 ;

VU la décision modificative n°2 approuvée par délibération du conseil municipal du 3 octobre 2018 ;

CONSIDERANT la présentation en ce jour du compte administratif 2018 ;

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion 2018 tenu par le comptable public ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la Commission Finances du 4 mars 2019 ;

Réuni sous la présidence de Monsieur Dominique STOHR, deuxième adjoint, le Conseil municipal après en avoir délibéré, ok unanimité

- **ADOpte** le compte administratif 2018 (M. le Maire étant sorti de la salle et n'ayant pas pris part au vote)

BUDGET ANNEXE : ECO QUARTIER

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	Réalisé
Dépenses	183 547.67 €
Recettes	207 524.27 €
RESULTAT DE CLOTURE 2018 : EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	23 976.60 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	315 112.53€	0 €
Recettes	107 588.26 €	0 €
RESULTAT DE CLOTURE 2018 : DEFICIT D'INVESTISSEMENT	207 524.27€	0 €

VU l'article L. 2121-14 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget primitif 2018 adopté par délibération du conseil municipal du 9 avril 2018 ;

CONSIDERANT la présentation en ce jour du compte administratif 2018 ;

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion 2018 tenu par le comptable public ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la Commission Finances du 4 mars 2019 ;

Réuni sous la présidence de Monsieur Dominique STOHR, deuxième adjoint, le Conseil municipal après en avoir délibéré, ok unanimité

- **ADOpte** le compte administratif 2018 (M. le Maire n'ayant pas pris part au vote)

- Affectation du résultat 2018

BUDGET PRINCIPAL

VU l'article L. 2311-5 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article R. 2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du compte administratif 2018 et son adoption par délibération de ce jour du Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter au compte 1068 de la section d'investissement la somme nécessaire à la couverture du déficit d'investissement 2018, soit 627 589.17€ ;
- **DECIDE** d'affecter le solde d'un montant de 276 969.49€ au compte 002 de la section de fonctionnement ;
- **PRECISE** que ces résultats seront repris au budget primitif 2019.

BUDGET ANNEXE : ECO QUARTIER

VU l'article L. 2311-5 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article R. 2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du compte administratif 2018 et son adoption par délibération de ce jour du Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2018, soit 23 976.60€ à l'article 002 de la section de fonctionnement ;
- De reprendre ces résultats au budget primitif 2019.

- **Vote du Budget Primitif**

- Subventions 2019

M. le Maire propose de revaloriser les subventions de fonctionnement 2019 aux associations sportives corrélativement à la hausse de la valeur locative et à l'inflation constatée, soit une revalorisation de 2.2%. Il précise également que les montants pourront être ajusté dès lors que le nombre de licencié sera connu et communiqué à la commune.

Détail des différentes propositions :

- Participation communale à la licence des jeunes de moins de 18 ans : 14.10€ / licencié
- Participation communale à la double licence des jeunes de moins de 18 ans : 17.27€ / licencié

- Aide aux associations ne bénéficiant pas d'un local dédié pour leurs activités : 178.85€
- Participation pour frais d'assurance du Club Vosgien : 6.95€ / licencié
- Aide location piste Club de Quilles : 1 282.61€
- Aide location terrain Club de Pétanque : 224.84€
- Aide organisation courses VCNA : 1 185.52€
- Chaque association pourra solliciter la commune pour une subvention exceptionnelle à l'occasion d'une manifestation de grande envergure
- Subvention exceptionnelle de 100€ par manifestation pour les associations prêtes à intervenir lors des cérémonies organisées par la ville

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité moins une abstention :

- **APPROUVE** les différentes propositions de participations financières de la commune auprès des associations, et vote les montants des subventions 2019 comme suit ;
- **PRECISE** que ces subventions seront annexées au budget primitif 2019 ;
- **PRECISE** que les montants inscrits pour les associations n'ayant pas effectué leur demande de subvention 2018 au moment du vote du budget primitif sont prévisionnels et conditionnés à une demande en bonne et due forme au cours de l'exercice 2019.

ASSOCIATION	TYPE DE SUBVENTION	BP 2019 (en €)
ASSOCIATIONS SPORTIVES		
ASSOC AIKIDO	Fonctionnement 2019	165,60
BADMINTON CLUB OUTRE FORET	Fonctionnement 2019	606,45
CLUB VOSGIEN SECTION SOULTZ/S/F	Fonctionnement 2019	373,44
FOOTBALL CLUB SOULTZ/S/F	Fonctionnement 2019	1 269,32
HANDBALL CLUB SOULTZ/S/F	Fonctionnement 2019	761,59
TENNIS CLUB SOULTZ/S/F	Fonctionnement 2019	84,62
VELO CLUB NORD ALSACE	Fonctionnement 2019	1 505,41
ELSASS MB TRAILS	Fonctionnement 2019	178,85
LES COUREURS DE LA SALINE	Fonctionnement 2019	178,85
AMICALE CYCLOTOURISTE DE SOULTZ/S/F	Fonctionnement 2019	818,01
CLUB DE QUILLES LA BOULE D'OR	Fonctionnement 2019	1 282,61
CLUB DE PETANQUE DE SOULTZ/S/F	Fonctionnement 2019	275,20
JUDO CLUB DE SOULTZ/S/F	Fonctionnement 2019	578,25
SKTAN CLUB	Fonctionnement 2019	239,76
TENNIS DE TABLE DE SOULTZ/S/F	Fonctionnement 2019	242,93
CLUB DE FLECHETTES AU BOEUF	Fonctionnement 2019	178,85
AUTRES ASSOCIATIONS		
PEL MEL	Fonctionnement 2019	178,85
ASSOC DEFENSE ET PROMOTION LIGNE	Fonctionnement 2019	178,85

FERROVIAIRE		
COCKTAIL MELODIES	Fonctionnement 2019	178,85
AMICALE SAPEURS POMPIERS	Fonctionnement 2019	357.70
ASSOC JEUNES SAPEURS POMPIERS	Fonctionnement 2019	352.59
LES CORS DES VOSGES	Fonctionnement 2019	178,85
HARMONIE MUNICIPALE CONCORDIA	Fonctionnement 2019	4 500,00
ASSOC 100 POUR SANG	Fonctionnement 2019	178,85
CROIX ROUGE SECTION SOULTZ/S/F	Fonctionnement 2019	536,55

- Contributions aux organismes intercommunaux

Le Maire communique à l'assemblée le détail des contributions votées par les différents syndicats auxquels adhère la commune et dont elle devra s'acquitter en 2019. Le montant global des participations est de 255 949.47€ (208 060.30€ en 2018).

L'augmentation de la contribution au SYCOFOSE est liée à celle de la vente de bois. Le SICTEU a subi de nombreuses casses durant l'hiver notamment un moteur et des appareils de mesure de la station d'épuration, ce qui explique une variation de la contribution. Cependant les communes ne sont impactées qu'à hauteur d'un quota de 20%. Le syndicat mixte de la région de Soultz-sous-Forêts a diminué la contribution de 15%, une décision résultant de la bonne santé financière de cette intercommunalité. Le Maire rappelle que la contribution est calculé en application de 4 critères.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les montants des contributions à verser aux organismes de regroupement pour l'année 2019 comme suit :

	Contribution 2019
SYNDICAT MIXTE DE LA REGION DE SOULTZ-SOUS-FORETS	19 174.23
SIVU PISCINE	56 934.00
SYNDICAT DES COMMUNES FORESTIERES (SYCOFOSE)	57 631.87
SYNDICAT DES VOSGES DU NORD	6 209.37
SICTEU EAUX PLUVIALES	116 000.00
	255 949.47

- Fiscalité locale : vote des 4 taxes locales

M. le Maire informe le conseil municipal de la revalorisation des bases d'impositions par l'Etat. Celle-ci est de 2.2% pour l'exercice 2019. A taux constant, **le produit prévisionnel de l'imposition 2019 au titre de ces 4 taxes principales (TH, TFPP, TFPNB, CFE) est de 1 615 852€, soit une hausse de 0.21 % par rapport au produit 2018.**

La répartition du produit de ces taxes à taux constant est la suivante :

	BASES	PRODUIT
Taxe d'habitation	3 184 000	698 570
Taxe foncière sur le bâti	3 881 000	493 663
Taxe foncière sur le non bâti	55 700	27 410
Cotisation foncière des entreprises	1 991 000	396 209
TOTAL		1 615 852

Viennent s'ajouter au produit de ces 4 taxes :

- La **CVAE** pour un montant de **256 925€**, soit une hausse de 18.29% par rapport à 2018 ;
- La **TASCOM** dont le produit peut être estimé à **82 000€** au regard du non versement sur l'exercice antérieur de la contribution 2018 de supermarché MATCH ;
- Les **IFER** pour un montant de **8 040€** ;
- Le produit de la **taxe additionnelle sur le foncier non bâti** pour un montant de **2 498€** ;
- Les **allocations compensatrices** relatives aux bases exonérées en 2017 pour un montant total de **51 905€** ;
- Le produit des compensations issu de la suppression de la taxe professionnelle à travers le **FNGIR** d'une part (**92 619€**) et la **DCRTP** (**48 714€**)

Au total, le produit prévisionnel relatif à la fiscalité directe pour l'exercice 2019 est d'environ 2 158 553€.

Au regard de l'évolution des produits issus de la fiscalité et de la suffisance des ressources nécessaires à la couverture du besoin de financement du budget 2019, il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux en l'état.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir les taux d'impositions des 4 taxes directes locales fixés comme suit :

Taxe d'habitation	21.94%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	12.72%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49.21%
Cotisation foncière des entreprises	19.90%

- Budget primitif 2018 : sections de fonctionnement et d'investissement

Contrairement à l'exercice 2018, le budget de fonctionnement 2019 est marqué par une hausse des dépenses (+3.99% par rapport au BP2018 / +7.89% par rapport au CA 2018) et une légère baisse des recettes (-0.14% par rapport au BP2018 / -4.95% par rapport au CA

2018). L'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement, qui permet de couvrir une partie des besoins de financement de la section d'investissement, s'élève à 618 073€ (-13.21% par rapport au BP 2018).

S'agissant de la section d'investissement, les dépenses d'équipement 2019 sont estimées à 2 125 393.79€, dont 391 510.79€ de restes à réaliser (le total des restes à réaliser de 408 276.90 € comporte en plus des opérations financières). Les recettes liées à ces opérations d'équipement sont quant à elles estimées à 700 627.41€, et sont composées de subventions ainsi que des recettes liées à la vente de terrains.

Le remboursement du capital de la dette pour l'exercice 2019 est de 298 575.06€.

La section d'investissement s'équilibre notamment par le FCTVA 2017 (150 000€), des emprunts divers d'un montant de 740 340.51€, l'épargne brute de fonctionnement 2017 capitalisée (627 589€) ainsi que l'épargne brute prévisionnelle 2019 (895 042€).

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction M14 précisant les règles comptables et de présentation des budgets ;

VU la délibération du conseil municipal du 3 avril 2019 relative à l'affectation du résultat 2018 ;

CONSIDERANT les restes à réaliser 2018 et les autorisations de programme en section d'investissement ;

CONSIDERANT le projet de budget primitif 2019 présenté lors de la commission finances du 27 mars 2019 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **ADOpte** le budget primitif 2019 en section de fonctionnement, par nature et par chapitre, à l'unanimité comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés	3 584 927.49	3 307 958.00
Excédent reporté au compte 002		276 969.49
TOTAL	3 584 927.49	3 584 927.49

- **ADOpte** le budget primitif 2019 en section d'investissement, par nature et par chapitre, à l'unanimité moins deux abstentions comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés	2 118 093.10	2 118 093.10
Excédent capitalisé en 1068		627 589.17

Restes à réaliser	408 276.90	430 627.41
Solde reporté au compte 001	649 939.68	
TOTAL	3 176 309.68	3 176 309.68

- **PRECISE** que les dépenses et les recettes ont été évaluées de manière sincère et n'ont fait l'objet d'aucune majoration ou minoration ;
- **PRECISE** que le remboursement des annuités en capital de la dette, pour un montant de 298 576.06€, est couvert par des ressources propres en section d'investissement.

Le détail par chapitre est annexé à la présente délibération.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Libellé	CREDITS 2019
DEPENSES	
011 - Charges à caractère général	1 007 503,00
012 - Charges de personnel	983 002,00
014 - Atténuation de produits	40 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	513 880,00
66 - Charges financières	115 500,00
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00
022 - Dépenses imprévues	20 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 689 885,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	895 042,49
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 584 927,49

RECETTES	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	311 560,00
73 - Impôts et taxes	2 169 494,00
74 - Dotations, subventions et participations	702 674,00
75 - Autres produits de gestion courante	84 200,00
76 - Produits financiers	30,00
77 - Produits exceptionnels	30 000,00
013 - Atténuation de charges	10 000,00
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 307 958,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	276 969,49
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 584 927,49

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé	BP 2019	Restes à réaliser	Total crédits 2019
DEPENSES			

20 - Immobilisations incorporelles	10 000,00		10 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	15 000,00	5 000,00	20 000,00
21 - Immobilisations corporelles	1 723 883,00	391 510,79	2 115 393,79
SOUS-TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 748 883,00	396 510,79	2 145 393,79
16 - Emprunts et dette assimilée	300 000,00		300 000,00
27 - Autres immobilisations financières	40 500,00	11 766,11	52 266,11
SOUS-TOTAL DEPENSES FINANCIERES	340 500,00	11 766,11	352 266,11
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 089 383,00	408 276,90	2 497 659,90
041 - Opérations patrimoniales	28 710,10		28 710,10
001 - Déficit d'investissement reporté (2016)	649 939,68		649 939,68
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	2 768 032,78	408 276,90	3 176 309,68

RECETTES			
13 - Subventions d'investissement		430 627,41	430 627,41
16 - Emprunts et dettes assimilées	740 340,51		740 340,51
SOUS-TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	740 340,51	430 627,41	1 170 967,92
10 - Dotations, fonds divers et réserves	183 000,00		183 000,00
1068 - Excédent cumulé de fonctionnement capitalisé	627 589,17		627 589,17
165 - Dépôts et cautionnement	1 000,00		1 000,00
024 - Produit des cessions	270 000,00		270 000,00
SOUS-TOTAL RECETTES FINANCIERES	1 081 589,17		1 081 589,17
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 821 929,68	430 627,41	2 252 557,09
021 - Virement en provenance de la section de fonctionnement	895 042,49		895 042,49
041 - Opérations patrimoniales	28 710,10		28 710,10
SOUS-TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	923 752,59		923 752,59
TOTAL RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT	2 745 682,27	430 627,41	3 176 309,68

Adoption du budget primitif 2019 : BUDGET ANNEXE DE LOTISSEMENT « ECO QUARTIER DU SALZBAECHEL »

Le budget annexe de lotissement « Eco quartier » a été clôturé en 2018 avec un stock de terrains en cours d'aménagement valorisé à 207 524.27€. Ce stock correspond au montant des travaux de viabilisation réalisés en 2017, ainsi qu'à la comptabilisation en 2018 du terrain ayant été acquis au préalable par la commune pour un montant de 68 588.91€. Les travaux restant à réaliser, à savoir notamment la voirie définitive et le solde de la mission de maîtrise d'œuvre, sont inscrits au BP 2019 pour un montant de 119 665€. Ainsi, la valeur prévisionnelle du stock de terrains aménagés est de 327 189.27€.

La vente des quatre lots individuels est escomptée pour 2019. Néanmoins, ces ventes n'ayant pas fait l'objet d'un engagement juridique au moment du vote du budget, ces recettes ne doivent pas être inscrites au budget primitif.

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction M14 précisant les règles comptables et de présentation des budgets annexes de lotissement ;

VU la délibération du conseil municipal du 8 juin 2016 fixant le prix à l'are des lots individuels à 10 500.00€ H.T. ;

CONSIDERANT le projet de budget primitif 2019 présenté lors de la commission finances du 27 mars 2019 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2019, par nature et par chapitre, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	341 039.27	399 120.52
SECTION D'INVESTISSEMENT	534 713.54	534 713.54

Le détail par chapitre est annexé à la présente délibération.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
LIBELLE	CREDITS 2019
011 - Charges à caractère général	123 515,00
66 - Charges financières	5 000,00
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	128 515,00
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	207 524,27
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	5 000,00
SOUS-TOTAL OPERATIONS D'ORDRES	212 524,27
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	341 039,27

RECETTES	
LIBELLE	CREDITS 2019
77 - Produits exceptionnels	42 954,65
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	42 954,65
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	327 189,27
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	5 000,00
002- Excédent de fonctionnement reporté	23 976,60
SOUS-TOTAL OPERATIONS D'ORDRES	356 165,87
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	399 120,52

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
LIBELLE	CREDITS 2019
040 - Opérations d'ordre entre sections	327 189,27
SOUS-TOTAL OPERATIONS D'ORDRES	327 189,27
001 - Déficit d'investissement reporté	207 524,27
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	534 713,54

RECETTES	
LIBELLE	CREDITS 2019
16 - Emprunts et dettes assimilées	327 189,27
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	327 189,27
040 - Opérations d'ordre entre sections	207 524,27
SOUS-TOTAL OPERATIONS D'ORDRES	207 524,27
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	534 713,54

- Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché d'assurances avec la Communauté de Communes de l'Outre Forêt

Monsieur le Maire expose aux conseillers que la Communauté de Communes de l'Outre Forêt propose de procéder à un groupement de commande pour la passation d'un marché d'assurance. Ce moyen permettra à la commune de réduire les montants des cotisations, cependant le cabinet AMO a précisé que la commune n'atteindra sûrement pas les 50% de réduction espérés. Ce fait est lié à la gestion des déclarations de sinistre est quasi systématique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réglementation des marchés publics,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour les marchés d'assurance joint en annexe,

Considérant l'intérêt de rejoindre le groupement de commandes pour les marchés d'assurance en termes de simplification administrative et d'économie financière,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes pour les marchés d'assurance,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de communes de l'Outre-Forêt coordonnateur du groupement,

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PROJETS ET TRAVAUX

- Le Forum :

- Avenant suppression/réduction d'un espace vert

Lors du conseil municipal du mois de mars 2019, il a été validé l'aménagement de l'espace vert à l'entrée du Forum pour faciliter l'organisation des manifestations. L'avenant correspondant aux travaux est le suivant :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 139 et 140 ;

VU le marché public conclu le 18 septembre 2018 pour un montant de 101 544.89€ HT avec l'entreprise HEMMERLE pour le lot 01 « gros-œuvre / aménagement extérieur / sanitaire et assainissement » dans le cadre des travaux de construction d'un espace d'animation couvert et multifonctionnel ;

VU l'avenant n°1 pour la création d'un accès du côté du parking « MATCH » validé lors du conseil municipal du 6 février 2019 pour un montant de 5 307.80€ HT ;

CONSIDERANT le devis transmis par le titulaire et sa validation par le maître d'œuvre pour des travaux de suppression / réduction d'un espace vert, pour un montant de 2 596,60€ HT ;

CONSIDERANT que les modifications induisent une augmentation totale de 7 904,40€, soit 7,78 % du montant du marché initial ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, moins une abstention :

- **APPROUVE** la modification n°2 du lot 01 pour un montant total de 2 596,60€ HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant au marché initial

- Maison des associations :

- Modification de la cour arrière de la MDA

Le chiffrage n'étant pas connu à ce jour, le point est reporté à une séance ultérieure.

7. RESSOURCES HUMAINES

- Adhésion à la passation de groupement de commande du CDG67 pour le risque statutaire et prévoyance

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin propose de participer à la passation de groupement de commande pour les risques statutaires et de prévoyance.

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Assurances,
VU le Code de la sécurité sociale,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses article 25 et 88-2 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU l'avis du Comité Technique placé auprès du Centre de gestion du Bas-Rhin en date du 26 février 2019 ;

VU l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque Prévoyance que le Centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2019 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

DONNE mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec le prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance ;

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Bas-Rhin à compter du 1er janvier 2020 ;

DETERMINE le montant et les modalités prévisionnels de sa participation en matière de prévoyance pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit :

- Montant maximum net annuel en euro par agent : 300 €
- Ce qui représente un montant net mensuel en euro maximum par agent de 25 €

AUTORISE le Maire à prendre les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Contrats d'Assurance des Risques Statutaires

Le Maire expose :

- la nécessité pour la Collectivité de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

- l'opportunité de confier au Centre de gestion le soin d'organiser pour son compte une procédure de mise en concurrence de ces contrats d'assurances, cette procédure rassemblant de nombreuses collectivités du département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE

Article 1er :

La Ville de Soultz-sous-Forêts charge le Centre de gestion du Bas-Rhin de procéder à une demande de tarification pour son compte dans le cadre d'un marché public d'assurance groupe couvrant les risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

Ces conventions devront couvrir les risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / Maladie contractée en service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / Maladie contractée en service, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2020.
- Régime du contrat : capitalisation.

Article 2 :

Prend acte que les taux de cotisation et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la Collectivité puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat d'assurance groupe souscrit par le centre de gestion à compter du 1er janvier 2020.

- Création de deux postes saisonniers contractuels (Fleurissement de Hohwiller)

Sur la base de l'article 3-1 « Accroissement saisonnier d'activité (CDD) pour le fleurissement de la collectivité. »

Il s'agit de procéder à la création d'un poste d'agent de maîtrise non titulaire à temps non complet pour 6 mois, dont la durée hebdomadaire de service est établie comme suit :

24h hebdomadaire du 01/05/2019 au 30/06/2019
20h hebdomadaire du 01/07/2019 au 30/09/2019
24h hebdomadaire du 01/10/2019 au 31/10/2019

Grade : agent de maîtrise non titulaire, catégorie hiérarchique C échelon 01, indice brut 355
indice majoré 331

Sur la base de l'article 3-1 « Accroissement saisonnier d'activité (CDD) pour le fleurissement de la collectivité. »

Il s'agit de procéder à la création d'un poste d'agent de maîtrise non titulaire à temps non complet pour 3 mois dont la durée hebdomadaire de service est établie comme suit :

4h hebdomadaire du 01/07/2019 au 30/09/2019

Grade : agent de maîtrise non titulaire, catégorie hiérarchique C, échelon 01, indice brut 355
indice majoré 331

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la création de deux postes saisonniers
AUTORISE le Maire à signer les contrats de travail.

- Création de deux postes saisonniers contractuels (commune de Soultz-sous-Forêts)

Il est proposé de recruter un agent contractuel pour palier à l'accroissement d'activités des services techniques durant la période estivale.

Pour ce faire, il s'agit de procéder à la création d'un poste d'agent contractuel pour accroissement d'activités agent saisonnier/ Services Techniques sur la base de l'article 3- Dont la durée hebdomadaire de services est de 35 heures avec le grade d'Adjoint Technique, catégorie C.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE

De créer deux emplois d'adjoint technique à temps complet.

Les attributions consisteront à

- Entretien des espaces extérieurs
- Exécuter de petits travaux de réparation dans les bâtiments

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures

La rémunération se fera sur la base correspondant à l'échelon 01 du grade d'adjoint technique territorial NT, indice brut 348 indice majoré 326

Les contrats seront établis sur la base de l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

- Recrutement d'un agent vacataire

Le plan d'accueil des élèves de primaire a été déclenché lors du mouvement de grève du 19 mars 2019. Il était nécessaire de recruter une animatrice du périscolaire pour assurer la surveillance des enfants.

Considérant la nécessité de recruter un agent vacataire pour effectuer une activité de surveillance et d'animation pour les élèves de l'école élémentaire de Soultz-sous-Forêts le 19 mars 2019 journée de grève nationale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

D'autoriser le Maire à recruter un agent vacataire pour effectuer une activité de surveillance et d'animation le 19 mars 2019, 8 enseignants sur 11 étant absents à l'école élémentaire.

La rémunération de l'agent est attachée à l'acte déterminé réalisé. La vacation est fixée à 10.04 € brut de l'heure pour l'acte effectué.

D'inscrire les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent au budget de la collectivité.

8. URBANISME

- Principe de mise en œuvre du fossé à redents à Hohwiller

Dans le cadre du dossier des coulées d'eaux boueuses, il a été envisagé de mettre en œuvre un fossé à redents à Hohwiller.

Le chemin (section 15 parcelle 100) qui sera utilisé pour sa création appartenant à l'Association Foncière d'Hohwiller, il est proposé de procéder à l'acquisition de ce terrain à l'euro symbolique. Afin de rétablir le chemin, après la création du fossé, la Commune propose d'acheter aux propriétaires riverains du fossé les superficies nécessaires au rétablissement de l'accès, à hauteur de 50 euros l'are.

Considérant que l'Association Foncière de Hohwiller a validé le projet dans les termes suivants :

- La superficie à céder sera déterminée par les besoins du projet, à titre d'information la superficie totale de la parcelle est de 20.70 ares.
- Les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la Ville de Soultz-sous-Forêts.
- Le chemin d'accès sera recréé à l'identique à l'Est du chemin actuel, les superficies nécessaires à cette création seront rachetées par la ville de Soultz-sous-Forêts aux propriétaires concernés selon un tarif en rapport avec la nature des terrains : agricoles, prés, terrains en friches.

Les membres du bureau autorisent le Président à signer les actes de cession à intervenir

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu l'accord de principe de l'Association Foncière de Hohwiller

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la mise en œuvre du fossé à redents

CONSIDERANT la nécessité d'acheter une partie des terrains se trouvant le long du chemin actuel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE la mise en œuvre du fossé à redents

AUTORISE l'achat de terrains le long du chemin actuel,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents.

- Réseau d'eau pluviale rue des Vignes

Monsieur BURCHARDT envisage de construire un immeuble bi-famille à des fins de location et une maison pour son usage personnel d'habitation sur la parcelle 101 de la rue des Vignes.

Pour permettre d'implanter ces deux immeubles dans les meilleures conditions et créer un nombre de parking suffisant le pétitionnaire a approché le SICTEU afin de buser partiellement le fossé le long de sa propriété, fossé qui lui appartient pour moitié et pour moitié au SICTEU. De plus il souhaite faire un échange avec le SICTEU pour agrandir encore son espace de circulation.

La commune est concernée à double titre :

1. L'infrastructure eaux pluviales est du ressort de la commune
2. La commune souhaite, à plus ou moins court terme acquérir la parcelle du SICTEU afin de créer un chemin cyclo-piétonnier.

Il vous est demandé de valider cette opération tout en sauvegardant les intérêts de la commune.

Le schéma :



VU le Code Général des Collectivités,

VU la demande de Monsieur HEBTING,

VU la nécessité de faire les travaux au niveau du fossé

CONSIDERANT l'état actuel du fossé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre attache avec le SDEA pour faire une étude concernant la jointure avec des buses.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférents.

- DIA

Une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) a été déposée pour deux immeubles comportant des surfaces commerciales du centre-ville. Monsieur le Maire souhaite avoir un échange avec l'acheteur, avant de transférer la DIA à la communauté de communes, pour s'assurer que ces surfaces soient préservées.

Monsieur le Maire précise qu'il est possible d'envisager une modification du PLU pour que la destination des surfaces commerciales de certaines rues, restent inchangées en cas de vente.

9. DIVERS

- Avancement de la mise en place des compteurs communicants gaz GRDF

Lors du conseil municipal du 3 septembre 2014, l'installation des compteurs communicants gaz GRDF a été validée. La société GRDF nous informe que la visite technique a été réalisée sur le site MAIRIE, 2 rue des Barons de Fleckenstein. Une convention particulière suivra pour l'organisation de l'installation.

- Motion contre l'encaissement de ventes de bois en forêt communale par l'ONF

Monsieur le Maire expose :

VU l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1er juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDÉRANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que génèrerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que la libre administration des communes est bafouée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

DÉCIDE d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet

AUTORISE Madame/Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

- Prochaines réunions et manifestations
Le prochain conseil municipal aura lieu le 15 mai 2019

Monsieur le Maire lève la séance à 22h56.